Nous sommes là pour vous aider



ASSOCIATIONS



COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION

(arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte-rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée. Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois feuillets :

- 1. un bilan qualitatif de l'action
- 2. un tableau de données chiffrées
- 3. l'annexe explicative du tableau

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17juillet 1978 précitée. »

N° SIRET : N° RNA :

1. Bilan qualitatif de l'action réalisée

Vous devez remplir une fiche par projet si vous avez bénéficié d'une subvention pour plusieurs projets distincts.

Identification:	à continue o continue de la continue
Nom : Indiquer le nom de l'association	À compléter. Ces références constituent vos identifiants dans vos relations avec les services administratifs.
N° Siret : I	
N° RNA délivré lors de toute déclaration (création ou modification) en pré	fecture : IIII
Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date de associations : II_I_I_I_I_I_I	le publication de l'inscription au registre des
Décrire <u>précisément</u> la mise en œuvre de l'action :	
À compléter	
Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?
À compléter	
Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action	?
À compléter	
Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indica	teurs utilisés ?
À compléter au regard des indicateurs fixés dans le dossier de dema du formulaire Cerfa « Description de l'action » – question « Méthode	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

L'attention du bénéficiaire est appelée sur le fait que toutes les rubriques du bilan qualitatif de l'action doivent être complétées de la manière la plus précise et détaillée possible en évitant, autant que faire se peut, de se référer à des documents qui seraient joints en annexe au présent compte-rendu.

regard des objectifs définis pour le projet »)

2. Tableau de synthèse

Le compte rendu financier est constitué d'un tableau de synthèse des charges et des produits affectés à la réalisation de l'action subventionnée. Il est issu du compte de résultat de l'association. Il fait apparaître les écarts éventuels, exprimés en euro et en pourcentage, constatés entre le budget prévisionnel de l'action fourni lors de la demande initiale (colonnes « Prévision ») et le budget réalisé de l'action (colonne « Réalisation »).

			Exe	rcice 20	à compléter			
CHARGES	Prévision ¹	Réalisation	%		PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
Charges directes a	ffectées à l'a	ection	1		Ressources direc	tes affectées à	l'action	
60 - Achat	0	0			de produits finis,		L	
Prestations de services					de services,	ne pas i		/
	ne pas ind			marchandi			mes d'euros	/
Achats matières et fournitures	les centim	es u euros			tions d'exploitation		0 /	
Autres fournitures				État : (préci	sez le(s) ministère(s	5)	/	
61 - Services extérieurs	0	0		- Culture / D	RAC Alsace	Le calcul des po	urcentages	
Locations immobilières et				-		est automatique	aroomagoo	
immobilières						<u>'</u>		
Entretien et réparation				Région(s):				
Assurance				- Alsace				
Documentation				Départeme	nt(s):			
Divers				- Bas-Rhin				
62 - Autres services extérieurs	0	0		- Haut-Rhin				
Rémunérations intermédiaires et					nalité(s) : EPCl³			
honoraires			<u> </u>	- CUS				
Publicité, publication					uté de communes			
Déplacements, missions				Commune(s				
Services bancaires, autres				- Strasbourg]			
63 - Impôts et taxes	0	0		-				
Impôts et taxes sur rémunération					s sociaux (détailler) :			
Autres impôts et taxes				- CAF, CPA	M, Caisses retraite			
64- Charges de personnel	0	0		Fonds euro				
Rémunération des personnels					services et de			
				paiement (e	x CNASEA -emplois		t automatique.	24
				aidés)			s charges doit of produits dans le	
Charges sociales					lissements publics		, le budget réali	
Autres charges de personnel				Aides privé		revanche lai	sser apparaître	
65- Autres charges de gestion					produits de gestio	entre ces de	ux totaux, qu'il	convie
courante				courante			lans l'annexe di	
66- Charges financières					ions, dons manuels	rendu financ	ier page suivan	te.
				ou legs				
67- Charges exceptionnelles					ts financiers			
68- Dotation aux					s ressources non			
amortissements		_		utilisées d'o	pérations antérieure			
Charges indirectes affectées à l'action				Ressources indirectes affectées à l'action				
Charges fixes de							/	
fonctionnement								
Frais financiers							[/	
Autres	_							
Total des charges	0	0	<u> </u>	Total des p	roduits	0	0	
		CONTRIBL	JTION	IS VOLONTA				
86- Emplois des contributions	0	0		87 - Contril	outions volontaires	0	0	
volontaires en nature			ļ	en nature				
Secours en nature				Bénévolat				
Mise à disposition gratuite de	Le calcul es	t automatique		Prestations	en nature			
biens et prestations								
Personnel bénévole				Dons en na				
TOTAL GÉNÉRAL	0	0		TOTAL GÉ	NÉRAL	0	0	
La subvention de								

Compléter uniquement le montant de la

subvention sollicitée ; le calcul du pourcentage

Les contributions volontaires correspondent au bénévolat, à la mise à disposition de matériel,

véhicules, locaux, etc. Il s'agit dans ce tableau de les valoriser de manière quantitative. Dans les 2 colonnes « Prévisions » et « Réalisation », le total 86 des emplois des contributions volontaires en nature doit être égal au total 87 des contributions volontaires en nature

 $^{^{\}mathrm{1}}$ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

³ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine.

3. Données chiffrées : annexe.

Cette annexe du compte-rendu financier de l'action doit être complétée de la manière la plus précise et détaillée possible au regard des chiffres indiqués dans le tableau de synthèse page précédente.

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

À compléter

Inscrire les charges fixes de l'association au prorata de leur niveau d'implication dans le projet réalisé.

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

À compléter.

Il s'agit pour l'association d'expliquer de manière argumentée, pour chacun des postes qui auraient subi une modification importante entre le budget prévisionnel et le réalisé, les raisons de cet écart (ex. : subventions non obtenues, charges de personnel plus élevées dues à la rémunération d'un artiste supplémentaire, etc.)

Contributions volontaires⁴ en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée :

À compléter.

Détailler les contributions volontaires en nature qui ont été affectées à la réalisation de l'action et expliquer leur mode de quantification (bénévolat, mise à disposition de locaux, matériel, etc.).

Observations à formuler sur le compte rendu financier de l'opération subventionnée :

À compléter le cas échéant.

Je soussigné(e), (nom et prénom)représentant(e) légal(e) de l'association,	Les informations contenues dans le compte-r financier, établies sur la base des documents comptables de l'association, doivent être cert exactes par son président ou toute personne habilitée à le représenter.			
certifie exactes les informations du présent compte-rendu.				
Fait, leà				
	Signature			
	obligatoire			

ndu

iées

⁴ Les **« contributions volontaires »** correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires en nature affectées ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ;voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »